La Ville de Nice s'engage pour préserver l'environnement

Charte "Eco-manifestation"

6 ENGAGEMENTS
pour réduire l'impact global environnemental d'une manifestation

et la Ville de Nice s'engagent dans une démarche d'éco-manifestation.

1. Intégrer et assurer le suivi de la démarche dans l'organisation de la manifestation

1. Identifier le responsable éco-manifestation
2. Intégrer la démarche éco-manifestation dans les marchés
3. Assurer le suivi des engagements de la charte



2. Communiquer dans le respect de l'environnement

1. Limiter l'utilisation de papier lors de la conception de l'événement
2. Concevoir un stand durable
3. Sensibiliser le public à l'éco-responsabilité



3. Mettre en place une gestion durable des déplacements

1. Limiter les déplacements
2. Favoriser les transports en commun et les modes doux accessibles à tous
3. Mettre en place la compensation carbone pour l'organisation de la manifestation



4. Economiser les ressources énergétiques et naturelles, et réduire les nuisances

1. Optimiser la gestion des ressources (eau, énergie, biodiversité)
2. Diminuer les nuisances sonores et lumineuses



5. Réduire, trier, réutiliser et recycler les déchets

1. Réduire la production de déchets
2. Trier, recycler et valoriser



6. Acheter éco-responsable pour les produits alimentaires et promotionnels

1. Effectuer un choix éco-responsable de la prestation traiteur
2. Effectuer un choix éco-responsable des produits alimentaires
3. Favoriser l'achat d'objets promotionnels respectueux de l'environnement



La Ville de Nice s'engage dans une politique de respect de l'environnement.

L'organisateur signant cette charte s'engage à la respecter.

Fait à

Le

La Ville de Nice :

L'organisateur :

VILLE DE NICE

Exemples de mesures techniques

Vous trouverez ci-dessous, à titre indicatif, des propositions d'actions à mettre en œuvre pour respecter les engagements de la charte.

1. Intégrer et assurer le suivi de la démarche dans l'organisation de la manifestation

1. Identifier le responsable éco-manifestation
- Etablir un diagnostic.
- Mobiliser et coordonner les équipes.
- Assurer la complémentarité de compétences, la représentativité, la disponibilité et la motivation de toute l'équipe organisatrice.

2. Intégrer la démarche éco-manifestation dans les marchés
- Imposer les prescriptions environnementales issues de la charte éco-manifestation dans le CCTP.
- Bonifier dans les critères d'attribution des offres, les propositions d'engagement de l'entreprise établies via le cadre de réponse.

3. Assurer le suivi des engagements de la charte
- Prévoir une conditionnalité lors des attributions de subvention à la signature des conventions.
- Vérifier le niveau de formation de tout le personnel.
- Mettre en place un processus d'évaluation au moyen d'indicateurs.
- Organiser un debriefing pour dégager des pistes d'amélioration.
- Communiquer les résultats.

2. Communiquer dans le respect de l'environnement

1. Limiter l'utilisation de papier lors de la conception de l'événement
- Concevoir des supports de communication réutilisables et stockables sans colles toxiques, en matériaux recyclés.
- Envoyer les invitations et compte-rendus par mail recommandant de ne pas les imprimer.
- Mettre en place un programme de marketing événementiel éco-responsable : dématérialisation de l'information (plans, inscription) recommandant de ne pas les imprimer.
- Pour l'impression des documents, utiliser du papier recyclé, éco-labellisé et/ou non blanchi...
- Demander aux participants de venir équipés d'une clé USB.

2. Concevoir un stand durable
- Louer le matériel sur place.
- Privilégier le matériel réutilisable et/ou en matériaux recyclés.
- Choisir des panneaux sans colles à base de solvants dangereux pour la santé.

3. Sensibiliser le public à l'éco-responsabilité
- Informer sur la démarche mise en place.
- Afficher la charte « éco-manifestation ».

3. Mettre en place une gestion durable des déplacements

1. Limiter les déplacements
- Privilégier les sites centraux et faciles d'accès à proximité d'hôtels éco-labélisés.
- Favoriser l'utilisation de la visioconférence ou audioconférence.

2. Favoriser les transports en commun et les modes doux accessibles à tous
- Préférer les transports collectifs (train, bus).
- Mettre en place un système de covoiturage avec gratuité de stationnement.
- Favoriser les transports non motorisés (parking vélo surveillé...).
- Prendre en compte le déplacement des personnes à mobilité réduite.

3. Mettre en place la compensation carbone pour l'organisation de la manifestation

4. Economiser les ressources énergétiques et naturelles, et réduire les nuisances

1. Optimiser la gestion des ressources (eau, énergie, biodiversité)

1.1 Energie :
- Privilégier des bâtiments disposant de systèmes de gestion de l'énergie.
- Eviter le recours à des groupes électrogènes ou exiger la norme EURO 4.
- Privilégier du matériel informatique, vidéo projecteur économe en énergie, sans batterie Ni-Cd.

1.2 Eau et biodiversité :
- Economiser l'eau grâce à des WC double chasse, robinets économes et récupérer les eaux de pluie.
- Préférer des solutions de nettoyage respectueuses de l'environnement, pressing bio, produits d'entretien éco-labélisés.
- Préserver la biodiversité par le choix du site de la manifestation.

2. Diminuer les nuisances sonores et lumineuses
- Adapter l'ambiance sonore à la manifestation.
- Limiter la pollution sonore (baisser la puissance des micros...).
- Limiter la pollution lumineuse (orientation et horaires des éclairages).
- Limiter la pollution visuelle : privilégier la qualité à la quantité des affiches, choix des lieux d'affichage...

5. Réduire, trier, réutiliser et recycler les déchets

1. Réduire la production de déchets
- Eviter les produits sur-emballés qui augmentent la production de déchets sur le site.
- Préférer la distribution d'eau en gobelets recyclés et recyclables, si possible alimentée via les réseaux d'eau de la ville.

2. Trier, recycler et valoriser
- Faire appel à la direction de la collecte et gestion des déchets pour une étude d'opportunité et de faisabilité avant toute mise en place du tri sélectif.
- S'informer auprès de la direction de la collecte et gestion des déchets des consignes et contraintes de tri.
- Se doter des moyens humains nécessaires au bon fonctionnement du processus.
- Se doter des moyens matériels nécessaires à l'acheminement des déchets aux conteneurs dédiés.
- Former les personnels qui seront chargés d'effectuer les gestes de tri.
- Informer les participants des solutions de tri mises à disposition.
- Indiquer de manière claire et bien visible les solutions de tri et les emplacements des conteneurs réservés à cet effet.
- Contrôler les gestes de tri et prévenir les erreurs.
- Valoriser les fermentescibles par les solutions de compostage.

6. Acheter éco-responsable pour les produits alimentaires et promotionnels

1. Effectuer un choix éco-responsable de la prestation traiteur
- Les modes de transports utilisés.
- Les modes de conditionnement des produits.
- Le service.
- Les équipements.

2. Effectuer un choix éco-responsable des produits alimentaires
- Se référer aux labels existants : produits issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement et sans OGM.
- Préférer les produits de saison et issus de la production locale.
- Favoriser l'achat de produits alimentaires issus du commerce équitable.
- Favoriser l'achat de produits avec peu d'emballages.
- Eviter le gaspillage.
- Préférer les buffets sans assiette ou choisir de la vaisselle en matériaux recyclés.

3. Favoriser l'achat d'objets promotionnels respectueux de l'environnement
- Privilégier la qualité à la quantité.
- Cibler les cadeaux en fonction des participants.
- Choisir des cadeaux utiles, réutilisables, locaux.
- Préférer des cadeaux en matériaux recyclés.
- Préférer des cadeaux issus du commerce équitable.